


<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 23 Juillet 2020</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 3 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 86/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 17 Juillet 2020</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Sandrine TASSET donne son pouvoir à Patrick CHAPEL, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Suppléant : Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ</p> <p>Absents : Frédérique AURELLE, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Didier CLERC est désigné secrétaire de séance</p>

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le 
ID : 074-200070852-20200723-CC_86_2020-DE

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Création d'une Conférence intercommunale des Maires.

Vu la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-11-2,

Vu les statuts de la CC Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 10 mars 2020.

Considérant que tout Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre doit se doter d'une Conférence intercommunale des Maires.

Le Vice-président indique que la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône, en sa qualité d'EPCI à fiscalité propre, est tenu de se doter d'une Conférence intercommunale des Maires.

Le Vice-président souligne que des réunions de Conférence des Maires étaient régulièrement organisées lors du précédent mandat de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Le Vice-président rappelle que la Conférence des Maires est une instance de coordination entre la Communauté de Communes Usse et Rhône et les Communes membres, au sein de laquelle il peut être débattu de tous sujets d'intérêt communautaire ou relatifs à l'harmonisation de l'action de ces personnes publiques.

Le Vice-président propose au Conseil communautaire la création d'une Conférence intercommunale des Maires au sein de laquelle sont représentés les Maires des Communes membres de la CC Usse et Rhône soient les membres suivants :

Anglefort	M. Bernard THIBOUD	Droisy	M. Jean-Paul FORESTIER
Bassy	M. Rémi PONCET	Éloise	M. Didier CLERC
Challonges	Mme Sophie COLLAS	Franclens	M. Jean-Louis MAGNIN
Chaumont	M. André-Gilles CHATAGNAT	Frangy	M. Bernard REVILLON
Chavannaz	M. Alain CAMP	Marlioz	M. Vincent DUTOIT
Chêne-en-Semine	M. Paul RANNARD	Menthonnex-sous- Clermont	Mme Florence POZZO
Chessenaz	M. Philippe JACQUESON	Minzier	M. Jérémie COURLET
Chilly	M. Emmanuel GEORGES	Musièges	M. Pascal COULLOUX
Clarafond-Arcine	Mme Sylvie TARAGON	Saint-Germain-sur- Rhône	M. Alain LAMBERT
Clermont-en-Genevois	M. Christian VERMELLE	Seyssel 01	M. Michel BOTTERI
Contamine-Sarzin	M. Georges CANICATTI	Seyssel 74	M. Gérard LAMBERT
Corbonod	M. Patrick CHAPEL	Usinens	M. François SÈVE
Desingy	M. André BOUCHET	Vanzy	M. Jean-Yves MÂCHARD

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

INSTALLE la Conférence intercommunale des Maires de la CC Usse et Rhône.

DÉSIGNE les membres suivants :

Anglefort	M. Bernard THIBOUD	Droisy	M. Jean-Paul FORESTIER
Bassy	M. Rémi PONCET	Éloise	M. Didier CLERC
Challonges	Mme Sophie COLLAS	Franclens	M. Jean-Louis MAGNIN
Chaumont	M. André-Gilles CHATAGNAT	Frangy	M. Bernard REVILLON
Chavannaz	M. Alain CAMP	Marlioz	M. Vincent DUTOIT
Chêne-en-Semine	M. Paul RANNARD	Menthonnex-sous- Clermont	Mme Florence POZZO
Chessenaz	M. Philippe JACQUESON	Minzier	M. Jérémie COURLET
Chilly	M. Emmanuel GEORGES	Musièges	M. Pascal COULLOUX
Clarafond-Arcine	Mme Sylvie TARAGON	Saint-Germain-sur- Rhône	M. Alain LAMBERT
Clermont-en-Genevois	M. Christian VERMELLE	Seyssel 01	M. Michel BOTTERI
Contamine-Sarzin	M. Georges CANICATTI	Seyssel 74	M. Gérard LAMBERT
Corbonod	M. Patrick CHAPEL	Usinens	M. François SÈVE
Desingy	M. André BOUCHET	Vanzy	M. Jean-Yves MÂCHARD

NOTIFIE cette délibération aux 26 Communes membres de la CC Usse et Rhône.

NOTIFIE cette délibération à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie et à Monsieur le Sous-préfet de la Sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification